



## DEMANDE D'ADHESION

Swiss Dojo – Centre d'Arts corporels et de Culture – Saillon

*Quelques que soient les raisons pour lesquelles les Arts corporels attirent l'individu (méthode de défense, conditions physiques, santé, spiritualité, faire partie d'un groupe, ...), ces disciplines pourront procurer ce dont chacun a besoin, il suffira seulement de pratiquer sincèrement. Point n'est besoin d'être un athlète, d'être jeune (les plus âgés ont plus de 70 ans) ou d'en faire 40 heures par semaine pour être performant, il s'agit avant tout d'être régulier dans l'investissement en fonction du temps consacré. C'est le premier travail.*

*Par la suite, les résultats de l'entraînement déteindront dans la vie quotidienne et ce sera dans ces conditions que chaque pratiquant pourra lui-même mesurer ses progrès. L'outil essentiel pour les Arts corporels est le Corps. Il vous fera vivre peut-être parfois des émotions difficiles à supporter et provoquera tellement de questions qui ne peuvent être résolues par l'intellect seul. Chaque pratiquant est invité à poser les questions qui pourraient le tracasser. N'importe quel élève du Dojo déjà en marche dans sa discipline pourra lui donner son point de vue. Lorsqu'un nouvel élève pénètre pour la première fois dans le Dojo, il est amené à observer, écouter, imiter, éveiller son attention. Et durant la pratique les élèves avancés pourront guider ses premiers pas ...*

### 1. INSCRIPTION

NO DE MEMBRE : .....

#### 1.1 Membre :

Madame, Monsieur .....  
Nom + Prénom .....  
Filiation (pour les mineurs) .....  
Date de naissance .....  
Adresse complète .....  
NP + Localité .....  
E-mail .....  
Téléphone (portable) .....  
Personne à aviser en cas de blessure .....  
(nom, prénom, numéros de téléphone) .....

#### 1.2 Activité :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Karaté            | <input type="checkbox"/> Acroyoga                               |
| <input type="checkbox"/> Aïkido            | <input type="checkbox"/> Expression corporelle                  |
| <input type="checkbox"/> Jiu-Jitsu         | <input type="checkbox"/> Yoga des Méridiens (Prof. S. Ansermet) |
| <input type="checkbox"/> Kyudo             | <input type="checkbox"/> Yoga des Méridiens (Prof. F. Fornerod) |
| <input type="checkbox"/> T'aï Chi          | <input type="checkbox"/> .....                                  |
| <input type="checkbox"/> Qi Gong           | <input type="checkbox"/> .....                                  |
| <input type="checkbox"/> Yoga de l'Energie | <input type="checkbox"/> .....                                  |



## 2. CONDITIONS GENERALES

---

- 2.1 Charte d'utilisation.** La Charte de Swiss Dojo fait partie intégrante de la présente demande d'adhésion. Il est demandé à chaque membre d'en prendre connaissance et de la respecter scrupuleusement.
- 2.2 Inscription / Désinscription.** Le contrat est conclu pour une période de 6 ou 12 mois. Sauf résiliation écrite 30 jours avant son échéance, le contrat se renouvelle tacitement pour 12 mois chaque année. Il est possible de se désinscrire à tout moment par écrit (lettre recommandée ou e-mail avec demande de lecture). En cas de désinscription en cours d'exercice, la cotisation reste intégralement due (sauf accident ou maladie). Les éventuels frais de rappel ou de poursuites sont à la charge du membre.
- 2.3 Assurance.** Le membre doit contracter personnellement une assurance répondant en cas d'accident lors des activités du club. Swiss Dojo ne peut être tenu responsable et décline toute responsabilité. Le membre doit connaître ses limites physiques et, en cas de doute, effectuer un contrôle médical.
- 2.4 Ethique.** Le membre n'utilisera ses connaissances que dans le but de préserver son intégrité physique ou de toute personne se trouvant en danger. Le membre s'engage à ne pas dispenser de cours, ne pas divulguer à des tiers des techniques, des écrits, photographies ou autre ayant trait à son activité sans l'autorisation de Swiss Dojo. Ceci même après sa désinscription.
- 2.5 Cours.** Pendant sa période d'inscription, le membre pourra suivre les activités suivantes : tous les cours de son activité principale (1 cours / semaine), des initiations aux autres Arts sur acceptation du professeur, le Kangeiko (début de chaque année), ...
- 2.6 Soutien.** En étant membre actif, chaque personne devient de ce fait membre de la SASD (Société des Amis de Swiss Dojo). Il peut également favoriser le développement de Swiss Dojo en étant souscripteur de nouveaux membres SASD et/ou vendeur pour les Editions du Dojo. Une commission sera rétribuée au membre pour chaque action (voir conditions avec Swiss Dojo).

## 4. TARIFS & PAIEMENT

---

- 3.1** Pour une nouvelle inscription, des frais uniques d'un montant de CHF 40.00 sont demandés. Un livre des Editions du Dojo (« Le Traité de la Main libre » ou « L'Egypte et nous ») sera offert par Swiss Dojo en guise de bienvenue. Le versement de la cotisation devra se faire en début d'exercice pour la saison en cours.
- 3.2** Abonnements pour la saison (de septembre à juin) :
- |   |                     |
|---|---------------------|
| ➤ ENFANT (-12 ans)                        | CHF 300.00 / saison |
| ➤ JUNIOR / ETUDIANT / AVS / AI / CONJOINT | CHF 400.00 / saison |
| ➤ ADULTE                                  | CHF 500.00 / saison |
- 3.3** Le montant total de CHF ..... est à payer sur le compte de la Société Coopérative Swiss Dojo auprès de la banque Raiffeisen Entremont, 1934 Le Châble VS. IBAN : CH05 8058 1000 0075 5932 2.

---

Lieu & date .....  
Signature .....

---

Saillon | Avril 2018 | Société Coopérative Swiss Dojo